

23

AVR

2018

Communes

COMMUNE DE BELLEVUE CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de plan directeur communal

Le contexte

Située sur la rive droite et abritant près de 3'350 habitants et 1'100 emplois, la commune de Bellevue offre sur ses 436 hectares une diversité de situations qui constituent autant de contributions majeures à la qualité de vie dans l'agglomération : espaces agricoles et paysagers de grande valeur, accueil de nouveaux logements et emplois (Champ-du-Château), espaces de détente et loisirs au bord du lac, etc. La gestion de ce territoire, dans le contexte d'une agglomération en constitution, soulève de nombreux défis abordés dans le plan directeur communal.

Le plan directeur communal

Le plan directeur communal est un document d'urbanisme qui définit les options de la commune en vue de gérer son développement. Il traite de nombreux domaines : habitat, activités, espaces publics, circulations, milieux naturels, environnement, etc. Il a pour but de définir une vision à moyen terme (10-15 ans) de l'évolution souhaitée et des moyens à mettre en œuvre pour y arriver. Il s'inscrit dans le cadre du plan directeur cantonal.

Depuis novembre 2002, les communes sont tenues d'adopter un plan directeur communal (art. 11bis al. 3 LaLAT).

L'entrée en vigueur de plan directeur cantonale en 2015 oblige les communes à mettre à jour leur planification directrice. Le PDCom de Bellevue datant de 2000, sa révision était par ailleurs nécessaire pour répondre aux nouveaux enjeux de développement du territoire communal.

La consultation publique

En application de l'article 11bis al. 5 et 6 LaLAT (L1 30), la commune de Bellevue en collaboration avec le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), engage **une consultation publique de 30 jours, du 23 avril au 22 mai 2018** sur le projet de plan directeur communal.

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

- **À la Mairie**, 329 route de Lausanne (heures d'ouverture lu-ma 13h30-16h30, me 9h00-13h00, je 13h30-19h00, ve fermé).
- **Au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)**, réception de l'Office de l'Urbanisme, 5 rue David-Dufour, 5ème étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

Une séance d'information publique est organisée le jeudi 26 avril à 20h00 à la salle communale (Ecole de Bellevue, parc des Aiglettes 1).

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées par écrit à la Mairie de Bellevue ou au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.